

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
30/05/2025

Date d'affichage
11/06/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 04 Juin à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, Rémy GORON, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, BOULET Peggy, BERTAUX Delphine, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia

ABSENTS :

POUVOIR : BONDIGUEL Nathalie donne pouvoir à LE GONIDEC Guy, GUIBLIN Aline donne pouvoir à LANDAIS Fabienne, BERTAUX Delphine donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à DURET François

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°04-06-2025 Prolongation du Plan Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune s'est dotée d'un Plan Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines par délibération du 10 mars 2021.

Ce document, ayant vocation à manifester l'ambition et le projet municipal en matière de patrimoines, était prévu pour une durée de 6 années et prendre fin en 2026.

Il précise que la détention d'un tel outil de planification est une des conditions de maintien de la marque Petite Cité de Caractère et qu'il est nécessaire à l'accès aux aides régionales en faveur des cités labellisées.

Considérant que l'année 2026 est une année électorale et que l'écriture d'un Plan Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines de qualité nécessitera un certain temps à la future municipalité, monsieur le Maire invite le conseil municipal à prolonger la validité du PPMVP jusqu'à 2027.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de la prorogation du Plan Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines jusqu'au 31 mars 2027

Demande à monsieur le Maire de notifier la présente délibération au service patrimoine de la Région Bretagne ainsi qu'à l'association des Petites Cités de Caractère Bretagne

Autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND



Le Maire

Pascal HERVÉ

